

Motion des délégué·es de formations

Les délégué·es des formations de l'ENS de Lyon, réuni·es pour leur assemblée trimestrielle le 6 juillet 2020, alertent la présidence et les responsables pédagogiques de l'ENS de Lyon sur les difficultés de nombreux·ses normalien·nes de l'École face à la nécessité de valider une expérience internationale de trois mois dans le cadre du diplôme de l'ENS.

La crise sanitaire du Covid-19 et la période de confinement ont en effet mis à mal les projets de séjour à l'étranger de nombre d'étudiant·es cette année. Or, pour la plupart de ces étudiant·es (en particulier celles et ceux qui sont le plus avancé·es dans leur scolarité), reporter ce séjour est impossible dans un plan de scolarité particulièrement contraint.

Le flou qui règne actuellement sur les possibilités de report, ainsi que le poids financier d'un séjour international, compliquent encore l'organisation d'un séjour de substitution.

En conséquence, les délégué·es de formations demandent à ce que le composant du diplôme de l'ENS correspondant à cette expérience internationale soit validé d'office pour tou·tes les normalien·nes en 3e, 4e et 5e année du diplôme, ainsi que pour les normalien·nes en 2e année qui prépareront l'agrégation l'an prochain ou qui avaient prévu un séjour à l'étranger de trois mois en 2019-2020.

Motion adoptée à l'unanimité des 26 formations représentées.